BULLETIN MUNICIPAL

MAI 2024 - N°19

MAIRIE DE BOISSY-SANS-AVOIR

L'ÉDITO DU MAIRE

Ce bulletin du mois de mai est à nouveau riche en informations, j'espère qu'elles vous seront utiles. Les travaux de la RD42 sont presque terminés et je vous remercie pour votre adaptabilité face à un calendrier qui a été modifié maintes fois et ce même pendant les travaux. Pour votre information, le marquage des lignes axiales n'est pas réalisé car nous testons jusque fin juin le dispositif en l'état (des constats ont été fait montrant un ralentissement des véhicules quand il n'y pas de lignes). A suivre…

Nous avons constaté ces dernières semaines des dégradations au niveau du Cityparc, notamment sur les barrières du terrain de foot. Cela n'étant pas forcément du fait d'habitants de la commune, je vous remercie de nous faire part de vos observations sur le sujet si nécessaire.

J'ai eu plusieurs remarques concernant l'aménagement de la rue des Moulins. Comme je l'ai indiqué durant la cérémonie des vœux, les subventions départementales pour l'année 2024 sont gelées pour la voirie, ce qui repousse la mise en place des écluses prévues. Cependant, au vue des constructions non achevées, il n'aurait pas été opportun de déjà réaliser ces aménagements. De plus, nous relançons une étude pour la mise en place d'un trottoir, ce qui va certainement modifier l'aménagement envisagé des écluses.

Enfin, je souhaite un bon dernier trimestre à nos écoliers, qui vont voir en fin d'année s'installer les échafaudages pour la réfection de la toiture du bâtiment "école du bas", qui se verra doté de panneaux solaires côté cour.

Grégoire Corby,
Le Maire

ACTUALITÉS

Élections européennes 2024

Les élections européennes auront lieu le **dimanche 9 juin**. **Le bureau de vote se tiendra à la Salle des fêtes**. Pour voter, il faut être âgé d'au moins 18 ans la veille du jour du scrutin, et être inscrit sur les listes électorales.

Vous pouvez **vérifier si vous êtes inscrit sur les listes électorales** sur le site www.elections.interieur.gouv.fr/mes-demarches/je-verifie-ma-situation-electorale. Si vous êtes absent le 9 juin, **pensez à la procuration** en vous connectant sur www.maprocuration.gouv.fr.

Le Parlement européen est l'institution représentant les citoyens des États membres de l'Union européenne. Les représentants au Parlement européen sont élus par les citoyens des pays de l'Union européenne lors des **élections européennes à un seul tour. N'oublions pas,** voter est un droit mais aussi un devoir.

Vide-Greniers 2024

Nous renouvelons l'organisation de la brocante de printemps. Elle aura lieu le **dimanche 26 mai de 9h à 18h** autour de la Salle des fêtes (parking, pelouse).

Si vous souhaitez y participer, nous vous remercions de bien vouloir nous **renvoyer les documents listés** dans une précédente communication municipale avant le mardi 14 mai. Seuls les dossiers complets seront pris en compte.

Un **food truck sera présent** sur place dès 12h00. Plus d'infos sur https://boissy-sans-avoir.fr.

BUDGET COMMUNAL 2024

Lors du dernier Conseil municipal, le compte administratif 2023 a été approuvé et il a été procédé au vote du budget primitif 2024 à l'unanimité. Je tenais à vous fournir quelques précisions, sachant que le budget est consultable en Mairie sur simple demande.

La clôture du budget 2023 fait apparaître un résultat de fonctionnement de 60 415,18 € qui, cumulé avec l'excédent de 2022, est de 238 142,51 €. En termes d'investissement, le budget 2023 clôturé présente un excédent de 170 676,89 €.

Le budget primitif 2024

Section fonctionnement : 504 500 €

La prévision des dépenses de fonctionnement est stable. A noter la décision du conseil municipal d'utiliser la possibilité de faire bénéficier aux agents de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle (détail dans le PV du conseil municipal du 2/04/24). Le conseil municipal a également voté une légère augmentation de la part communale de la taxe foncière :

	Taux 2023	Taux 2024
Taxe foncière bâti	22.98%	23.44%
Taxe foncière non bâti	49.15%	50.13%
Taxe d'habitation Résidences secondaires	7.36%	7.51%

Les recettes de fonctionnement sont estimées au plus juste afin de ne pas impacter le résultat de fin d'année par une erreur d'appréciation.

Section investissement : 329 537,23 €

Le résultat de fonctionnement de cette année nous permet d'affecter 65 000 € à la section investissement, sans détériorer l'équilibre budgétaire.

Le nombre de projets d'investissement pour l'année 2024 sont moins nombreux du fait du projet de rénovation de la mairie et de la construction d'une nouvelle bibliothèque. Il est donc important de conserver une capacité de financement importante.

Réalisation	Description	Montant budget
Voirie, sécurité routière	Provision projet rue des Moulins part communale (trottoir, écluses/chicanes)	56 857 €
Transition énergétique	Changement des fenêtres du logement communal	8 500 € *
École	Rénovation de la toiture école du bas avec installation de panneaux photovoltaïques (voté en 2023, programmé 07/2024) Provision pour divers projet (banc, aménagement paysager, cabane rangement, marquage cours, four, clim mobile garderie) Achat ordinateur directrice	41 900 € * 9 700 € * 4 550 € 1 500 €
Salle des fêtes	Provision remplacement chaudière	6 000 €
Patrimoine	Suite des travaux de restauration de l'église	16 000 € *
	Aménagements « ancien cimetière »	3 250 €
	Oculus Église	3 000 €
Espaces verts	Changement de bancs au Cityparc	2 000 €
	Changement des poubelles au Cityparc	1 500 €

* Ces réalisations ont fait l'objet de demandes de subventions auprès de la Communauté de Communes, du Département, de la Région et de la Préfecture.

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Allocation chauffage

Le Conseil municipal a décidé de **poursuivre l'octroi d'une allocation chauffage de 227€** pour l'année 2024 pour les personnes qui respectent les conditions d'attribution suivantes :

- Résider sur la commune.
- Être âgé de 70 ans et plus.
- Être non imposable (personnes qui n'ont pas de revenus suffisants pour être imposables).

Si vous êtes concernés, vous devez **déposer votre dossier en mairie avant le 15 mai**. Le dossier doit comporter : le dernier avis d'imposition (sur les revenus 2022), une pièce d'identité et un RIB (si différent de l'année précédente).

Ne sont pas concernés par le bénéfice de cette allocation les personnes imposées qui ont des revenus suffisants pour être imposables mais qui ont bénéficié de déductions amenant leur impôt à zéro.

Récupérateurs d'eau de pluie

La Région a mis en place **une aide pour encourager les Franciliens à installer un récupérateur d'eau de pluie**, qu'il soit enterré, en surface ou en sous-sol pour un usage sanitaire et/ou pour arroser leur jardin. Sont concernés :

- Les cuves enterrées de 5 m3 minimum.
- Les récupérateurs d'eau aériens ou réservoirs souples de 3 m3 minimum.

Le logement doit être la résidence principale du demandeur. **Le dispositif est limité à une aide par foyer fiscal.** Le document est téléchargeable sur www.iledefrance.fr/installation-de-recuperateurs-deau-de-pluie.

Les demandes doivent être déposées sur mesdemarches.iledefrance.fr (chercher « Installation de récupérateurs d'eaux pluviales ») au plus tard dans les 3 mois suivant l'installation de l'équipement.

Permanences pour l'impôt sur les revenus

Dans le cadre de la campagne de déclaration de l'impôt sur les revenus 2023, qui s'achèvera le 6 juin, un agent de la Direction Générale des Finances Publiques assure des **permanences pour vous accompagner**, sur rendez-vous de 14h00 à 17h00 (à prendre au 01 30 84 06 25), au sein des deux Maisons France Services :

France Services à Thoiry, 3 place de la Fontaine :

- mardi 7 mai / mardi 14 mai / mardi 21 mai / mardi 28 mai / mardi 4 juin

France Services à Montfort-l'Amaury, 17 place Robert Brault :

- mardi 14 mai et mardi 28 mai

RAPPELS CITOYENS

Poubelles de la Salle des fêtes

Les conteneurs des poubelles de la Salle des fêtes sont remplis d'ordures n'étant pas issues de l'utilisation normale de la Salle des fêtes : sacs de plâtres, bâches, bonbonnes de gaz, chaussures d'enfants… Le tri selectif n'est pas respecté, sacs poubelles et détritus se retrouvent dans les poubelles jaunes !

Lorsque le **conteneur à verres** est rempli et qu'il ne permet plus d'y déposer vos bouteilles usagées, **merci d'attendre le ramassage et de ne pas les déposer à côté**. Nous vous rappelons que les bouteilles doivent être vides et sans bouchon et les bocaux sans couvercle.

Donnons le bon exemple à nos enfants et **préservons la propreté de notre environnement** notamment à proximité du Cityparc, fréquenté par de nombreux enfants et adolescents. Le règlement-taxe sur la propreté publique prévoit que toute personne qui salit les voies ou les lieux publics ou porte atteinte à la propreté publique, sera redevable d'une amende de 55,20€ par sac ou récipient contenant des immondices ou déchets abandonnés en dehors de lieux prévus à cet effet.

Un mois de mars musical

Le 2 mars, Odyssées 78 a proposé un **spectacle musical, Malik le Magnifik,** de qualité. Les personnes présentes ont pu échanger suite à la représentation avec les comédiens. Un moment très apprécié !

Le 16 mars, **l'ABCL organisait une soirée karaoké**. Les nombreux participants ont partagé un moment convivial et ont pu exercer leur talent de chanteur toutes générations confondues.

Le 17 mars, ce sont les **élèves de notre école** qui nous ont offert une prestation musicale fantastique en interprétant plusieurs titres de **chansons des films d'animation de Walt Disney**. La classe de CE2/CM1/CM2, accompagnée par l'**orchestre d'harmonie La Diane d'Aubergenville et la chorale les Katiminis**, a émerveillé par leur performance les nombreux spectateurs présents à la salle des fêtes. Une expérience inter générationnelle à renouveler.

Bibliothèque

Venez découvrir les nouvelles acquisitions pour adultes. Belles lectures !

Rappel des horaires d'ouverture : le mercredi de 10h00 à 12h00 et le samedi de 10h30 à 12h30.

Rendez-vous à venir à l'église Saint Sébastien

Les **prochaines messes** dans notre belle église de Boissy-sans-Avoir auront lieu le samedi 4 mai à 18h30 et le samedi 15 juin à 18h30.

L'église accueillera le samedi 25 mai, à 18h00, un **concert de gospel** de la chorale Kumbaya, au profit de l'association caritative Age et Partage, basée à Montfort l'Amaury, venant en aide aux personnes en situation de précarité.

Aide périscolaire

La mairie **recherche ponctuellement des surveillants périscolaires**, matin et/midi. Si vous êtes intéressés, vous pouvez envoyer votre candidature avec vos disponibilités à mairie@boissy-sans-avoir.fr.

État Civil

Nous souhaitons la bienvenue à
Enoha SCHUSTER, né le 9 novembre 2023,
Jonas BARSANT, né le 25 janvier 2024 et
Auguste LHOMME TESTIER, né le 7 mars 2024.

Toutes nos condoléances à la famille de
Henriette LELIÈVRE née DURUDEAU, décédée le 9 avril 2024.

Horaires de la Mairie

La mairie est ouverte le mardi de 10h00 à 12h00 et le jeudi de 17h00 à 19h00.
Le Maire reçoit aussi sur rendez-vous en dehors des heures d'ouverture.

Horaires de permanence téléphonique : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 10h00 à 12h00.

mairie@boissy-sans-avoir.fr - 01 34 86 13 05

In Memoriam

Quelques mois après son mari, Henriette Lelièvre nous a quittés.
Par sa mère, elle était issue d'une vieille famille de Boissy et de ce fait était l'une des mémoires de notre village.
Nous parcourions parfois ensemble les allées du cimetière et évoquions ainsi nos nombreux anciens décédés.
Nous avions fréquenté ensemble l'école primaire et avions eu le même instituteur.
Lorsqu'elle prit sa retraite, je lui ai demandé de rejoindre l'équipe du Conseil municipal où elle devint Adjointe au Maire.
Avec beaucoup de dévouement elle anima la Commission des fêtes (repas des anciens, loto, brocante, fête des mères, 14 juillet...) et ne manqua jamais de représenter la commune dans les syndicats dont elle était déléguée.
Son dévouement était à la hauteur de son attachement à notre village.

J-P.Corby
Maire Honoraire